

MALLETTE DU DIRIGEANT 2019

Ressources humaines et management

Module 17 : Evaluer et faire évoluer son autoentreprise

Objectifs :

- Diagnostiquer la situation de l’autoentreprise et poser les axes de son développement
- Comprendre pourquoi et comment anticiper la sortie du régime autoentreprise

Programme :

Diagnostiquer la situation de l’autoentreprise et poser les axes de son développement

- Autodiagnostic de l’entreprise aujourd’hui : produits et clients, concurrence, fournisseurs, communication, financier, ...
- Analyse des leviers pour développer durablement le chiffre d’affaires
- Détermination des objectifs de développement
- Maîtrise des données clés de pilotage du développement (marge, prix de revient, seuil de rentabilité, trésorerie, ...)
- Identification des moyens pour augmenter l’efficacité commerciale et la communication de l’entreprise
- Analyse des raisons qui plaident pour un changement de régime
- Identification du changement de régime sur le plan personnel (organisation des temps de travail, nature des tâches, posture de l’entrepreneur, existence de nouveau partenaire, nouvelles responsabilités, ...)

Comprendre pourquoi et comment anticiper la sortie du régime autoentreprise

- Fonctionnement du réel, incidence d’un régime fiscal sur la croissance et l’évolution d’une entreprise
- Mesure des différences entre les régimes micro et réel en terme de calcul de résultat, de cotisations à la SSI, de protection sociale, de prises en compte des charges, des marges, ...
- Maîtrise des mécanismes de la TVA, des déclarations et de l’impact sur le prix et sur les marges
- Mesure de l’implication du changement de régime sur le plan commercial
- Établissement et analyse d’un prévisionnel au régime du « réel »
- Evaluation de la faisabilité au réel avec un prévisionnel financier
- Calendrier du changement de régime : en cours d’année ou d’une année sur l’autre
- Organisation des démarches administratives : courriers aux impôts, à la SSI, formalités au CFE, recherche d’un comptable, ...

Durée

Journée n°1 : 7 heures de formation

Dates et lieux 2019

Journée n°1 : 30 septembre 2019 à La Rochelle

Coût pédagogique

350 € net de taxes

Pré-requis

Aucune connaissance précise sur le sujet n'est requise pour suivre le module.

Intervenant

J1: : Muriel ROBIN ou Larissa MICHALOWSKI – Conseiller entreprises CCI La Rochelle

Moyens pédagogiques

Supports pédagogiques.

Modalités de certification

Attestation d'assiduité de formation

Evaluation de la formation

Evaluation de la formation à « chaud »

La CCI LA ROCHELLE est organisme de formation agréé, enregistré sous le numéro : 5417 P00 0417